

Arrêté

Générale

colonial

# Arrêté n° 997 promulguant le décret du 27 septembre 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application du titre de la loi 50-1004 du 19 août fixant le régime électoral la composition et la compétence d'une assemblée représentative territoriale de la Côte française des Somalis (.T. Q.-R-. JT. du 29 septembre 1950, page 1016)

n° 997

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
4 octobre 1950

Numéro JO  
n° 10 du 01/10/1950

Date du numéro  
1 octobre 1950

## VISAS

De Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur,

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au territoire par décret du 18 juin 1884: Vu le décret n° 50-1184 du 27 septembre 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application du titre 1er de la loi n° 50-11004 du 19 août, 1950,

## TEXTE INTÉGRAL

### Art. 1er

Est promulgué dans le territoire de la Côte française des Somalis le décret n° 50-1184 du 27 septembre 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application du titre de la loi n° 50-1004 du 19 août fixant, le régime électoral, la composition et la compétence d'une assemblée représentative territoriale de la Côte française des Somalis. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**Le Gouverneur, N.SADOUL.**